

PROCESSUS D'ÉLABORATION DES RECOMMANDATIONS POUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Le développement des recommandations pour la qualité de l'environnement du CCME suit un processus transparent bien défini.

Ce processus est destiné à améliorer la communication entre les groupes de travail sur la qualité des eaux et du sol, les comités supérieurs du CCME, les gouvernements, les intervenants et le public. Ce faisant, il renforce les priorités globales du CCME, facilite la planification du budget et des travaux, permet d'établir un calendrier de production plus prévisible, assure le suivi des progrès et permet la sensibilisation et la participation du public et des intervenants.

Le processus se déroule idéalement sur deux ans environ, débutant par l'établissement des priorités et se terminant par la publication des feuillets d'information dans une mise à jour des Recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement. Des difficultés techniques et stratégiques peuvent survenir pendant l'élaboration des recommandations et nécessiter une prolongation des échéances.

Le processus général d'élaboration des recommandations se présente comme suit :

